

Procès-verbal

Assemblée Sectorielle Bio du 26/04/2017

Version définitive

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée Sectorielle « Bio » du 26 avril 2017- Version définitive
Responsable de la préparation du document	Muriel Huybrechts Thiago Nyssens Lidwine Rochette
Date de publication	01/06/2017
Validé par	Personnes présentes à l'assemblée
Annexe(s)	Annexe I : Liste des participants Annexe II : Présentations Powerpoint Annexe II : Annexe III : Annexe IV :

II. Validation de l'Ordre du Jour et du PV de l'Assemblée Sectorielle Bio du 15 novembre 2016

Le PV de l'assemblée sectorielle du 15 novembre 2016 est approuvé. M. Daniel Collienne est désigné en tant que président de séance.

III. Quelles opportunités pour développer les filières de viande bovine en Wallonie ?

a. Présentation de la situation actuelle par Philippe Grogna (Biowallonie).

Introduction :

Le secteur est en difficulté, il est le seul de l'agriculture bio pour lequel l'offre dépasse largement la demande. La demande en viande bovine ne correspond pas à la production et ce, tant au niveau quantitatif (quantité de viande) que qualitatif (type de bêtes, quartiers, qualité etc.). En outre, les informations disponibles sur l'état du marché sont incomplètes.



La production wallonne :

Malgré l'état actuel de la filière, les derniers chiffres montrent que la production continue d'augmenter, comme pour l'année précédente. Entre 2014 et 2015, le nombre de bêtes viandeuses bio a augmenté de 600 têtes.

En Wallonie, on dénombrait fin 2016 85.000 bovins bio. Cela correspond à environ 4% du cheptel bovin wallon. Parmi ces bovins bio, on dénombre (précisément) 25.987 vaches allaitantes. En tout, 63% des bovins bio sont destinés à la viande tandis que 37% sont destinés à la production laitière. Il y a approximativement 550 éleveurs de bovins viandeux en Wallonie.

La plupart des éleveurs sont des naisseurs, ou des naisseurs-engraisseurs. Il n'y a pas d'atelier d'engraissement en bio. Bien que rien n'interdise explicitement l'engraissement dans le règlement bio, le règlement proscrie les aspects hors-sol et limite la proportion de concentrés dans la ration contrairement aux pratiques en vigueur dans les ateliers d'engraissement conventionnels.

Les problématiques liées à l'engraissement :

On considère que seul 28% de la viande née bio, termine bio dans l'assiette du consommateur. Cela signifie que beaucoup de bovins sortent de la filière bio pour repasser dans la filière conventionnelle. Généralement il s'agit de bêtes maigres vendues par les naisseurs bio à des ateliers d'engraissement conventionnels, la plus-value du naisseur bio est alors nulle. Mais il arrive aussi par manque de débouchés que des bêtes engraisées et finies en bio partent en conventionnel dans les circuits d'abattage et de commercialisation, la perte économique est alors importante.

L'engraissement est donc l'étape limitante en élevage bovin bio. Le règlement bio et le coût relativement élevé des aliments font qu'il s'agit d'une activité techniquement complexe. Chez certains producteurs, il y aurait un manque de professionnalisme lors de l'étape finition (obtention d'une qualité homogène dans le temps, etc.).

Le secteur de la viande bovine grasse est aussi économiquement risqué, il faut parfois oser s'y engager sans avoir un réel contrat d'achat à la clé. Pour intégrer un réseau, il faut prouver ses qualités d'éleveur-engraisseur, vendre régulièrement des animaux de qualité et en contrepartie, ils n'y a pas de garantie absolue de reprise et de prix des animaux (ils dépendent du marché): c'est donc un travail de confiance entre les deux parties.

Il existe une grande diversité de pratiques au sein des éleveurs bio, cela dépend aussi du type d'animal fini. Depuis l'engraissement 100% à l'herbe jusqu'à l'engraissement avec une ration achetée sur le commerce, en passant par l'utilisation de concentrés produits à la ferme et des filières locales d'achat d'aliments.

En ce qui concerne l'apport de concentrés, les aliments bio coûtent cher, et le règlement limite la proportion maximale autorisée dans la ration (en pourcentage de matière sèche). Ce ne sont pas les apports protéiques qui sont limitants. Augmenter leur apport sous forme de tourteaux de colza, de lin permet de diminuer la proportion de concentrés. C'est l'énergie sous forme de glucides et lipides qui permettent un bon dépôt de gras. L'herbe permet une croissance, mais pour le gras, il faut un apport d'énergie.

La rentabilité des élevages :

En France, selon le magazine Réussir Bovins Viandeux (avril 2016), les cours rendu abattoir pour la viande bovine bio, tous type et catégorie confondus, sont restés stables sur 2014 et 2015 et se situaient en moyenne de 15 % au-



dessus des cours conventionnels. En Belgique, nous ne disposons pas d'informations de ce type, il n'y a pas de standard ni de mercuriale de prix pour les races élevées en bio. Le marché wallon de la viande bovine est globalement très opaque, on ne sait pas « qui demande quoi » et il y a très peu de transparence sur les prix. Tout dépend des débouchés et de la conformation, mais toute chose étant égale par ailleurs, on estime le prix payé en bio entre 15 et 20% de plus qu'en conventionnel. Le prix en bio tourne autour de 5,4€/kg carcasse (fourni par Laetitia Van Roos – Collège des Producteurs, secteur viande bovine). Il serait utile de pouvoir centraliser ces informations provenant des différents abattoirs afin de pouvoir suivre l'évolution des marchés

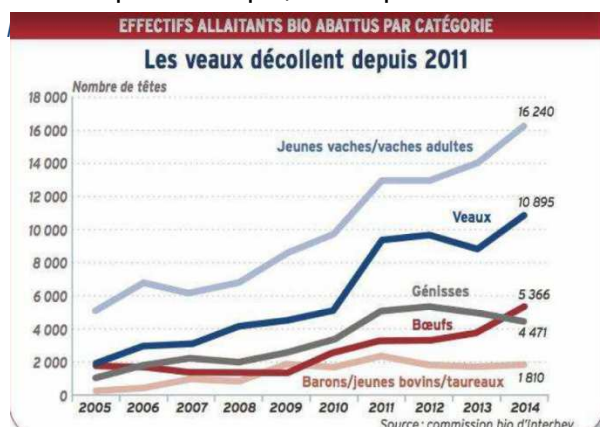
Selon le centre de gestion du S.P.I.G.V.A1 qui a fait ses estimations pour la province du Luxembourg, la viande élevée bio écoulee dans une filière bio majore le revenu de l'éleveur de 21% car elle bénéficie de la conjugaison d'un prix de vente supérieure à celui pratiqué en filière traditionnelle avec des aides majorées (+65%). A contrario, lorsqu'un bovin bio, faute de débouchés en bio, est vendu gras à la filière traditionnelle: la perte est alors de 37,5%. Entre ces deux situations contrastées, des éleveurs pourraient trouver un compromis en valorisant certaines parties de la carcasse en Bio et d'autres en conventionnel. Cette grande différence de revenu vient notamment du coût relativement élevé des aliments achetés en bio.

A l'heure actuelle, les risques économiques liés à l'engraissement sont d'autant plus élevés qu'une grande partie des producteurs n'ont aucune garantie sur leurs futurs débouchés.

La maîtrise de débouchés avec des prix intéressants est donc le principal enjeu de la filière viande. C'est l'organisation de réseaux de commercialisation qui permet de maîtriser les prix. Une telle organisation permet de mettre en place une contractualisation, de planifier les sorties d'animaux, et de négocier avec l'aval des incitants économiques tels que des compléments de prix pour la régularité des sorties d'animaux. Biowallonie conseille aussi de mettre tous ses œufs dans le même panier, en gardant toujours une petite porte de sortie, la vente directe par exemple

Type d'animaux vendus

Etant donné que les élevages peuvent vendre plusieurs types d'animaux (taurillons, vaches, bœufs, veaux), qu'en outre, chaque type de bête produit des quartiers de qualités différentes, les marchés auxquels se destinent les viandes bovines sont complexes et diversifiés. Il est donc primordial de suivre l'évolution des types de bêtes abattues afin de comprendre l'évolution de ces marchés. En France, la cellule bio de la plateforme Interbev (l'équivalent de la Febev belge) produit des statistiques sur les types d'animaux abattus en bio (voir le tableau ci-dessous pour exemple). Dans quelle mesure serait-il possible de produire ces chiffres en Belgique ?



¹ Service Provincial d'Information Gestion et de Vulgarisation Agricole (Luxembourg)



En Wallonie, bien que nous n'ayons pas les chiffres exacts, nous pouvons donner un aperçu des principaux produits et leurs principales destinations.

Les taurillons composent la plus grande partie du marché. Leur mode d'engraissement et l'âge d'abattage diffèrent selon les marchés auxquels ils se destinent (comme nous le verrons plus tard). Une grande partie de la carcasse part en haché. Selon un producteur dans l'assemblée, cette proportion atteint 70%, toutes bêtes confondues.

Les vaches de réforme (laitières et allaitantes) sont généralement destinées à l'industrie et au marché de la viande hachée. Certaines boucheries spécialisées présentent également les femelles de 2-3 ans, donnant des produits différenciés.

Pour le veau, il n'y a pas vraiment de débouché en Wallonie, contrairement à la Flandre où le veau est davantage dans les habitudes de consommation. Certains producteurs se lancent dans le veau rosé, élevé sous la mère avec une alimentation donnée en complément. Ce produit est actuellement surtout valorisé en circuit court et possède des bonnes caractéristiques agronomiques et économiques.

Les bœufs ne représentent pas une grande filière en Wallonie. Pourtant ils présentent des intérêts agronomiques et gustatifs certains. D'un point de vue sociétal ce produit est avantageux par rapport au taurillon car son alimentation est basée sur du fourrage, qui n'est pas en compétition avec l'alimentation humaine. Toutefois, d'un point de vue économique, même si son alimentation coûte moins cher, il reste 6 à 10 mois en plus dans l'élevage (dont une partie en stabulation) par rapport au taurillon. Cela coûte cher au producteur, le capital est immobilisé plus longtemps. D'un point de vue sociétal, la castration soulève aussi des questions de bien-être animal.

D'un point de vue qualitatif, les préférences gustatives et sociétales des consommateurs diffèrent fortement selon le circuit de distribution concerné, elles seront donc déclinées par filière lors des tables rondes.

Evolution globale de la consommation.

En Belgique, en 10 ans (entre 2005 et 2014), la consommation globale de viande est indéniablement en baisse et la viande de bœuf en est principalement affectée. En effet, la consommation de viande bovine pure, a baissé de plus d'un cinquième (-22 %). La tendance est moins forte pour la viande de bœuf incluse dans des préparations à base de porc, dont la consommation a connu la même baisse que la viande de porc pure (7%). Quant à la volaille, c'est ce qui a connu la plus petite diminution : -2 % (Statistics Belgium).

Lorsqu'on regarde plus spécifiquement la consommation de viande bovine bio, la tendance est très probablement à la hausse chez nous. Nous n'avons pas de chiffres pour la Belgique, mais en France la consommation de viande bovine bio augmente de 7 à 12% par an (Réussir Bovins Viande, juillet 2016). Toutefois, par rapport aux autres viandes BIO, selon les boucheries bio wallonnes, la viande de bœuf bio est toujours moins recherchée que le porc et le poulet bio.



Nous retenons donc la tendance générale : la vente de viande bovine bio augmente en Wallonie, même si les chiffres n'explorent pas. Un potentiel de consommation est donc présent mais reste peu connu et la demande (type de produit) diffère en fonction de la filière de commercialisation.

Le secteur a besoin de données statistiques complétées de données de terrain (distributeurs) pour affiner la compréhension de la demande et ce, pour chaque filière.

Principaux circuits de commercialisation

Les principales filières identifiées sont les suivantes

- Les GMS (Grandes et Moyennes surfaces) avec centrale d'achat
- Les colis de viande et la vente directe.
- Les boucheries (dont celles contenues dans les magasins spécialisés)
- Les GMS sans centrale d'achat
- Le secteur de l'HORECA

Chacune d'entre-elles abrite des enjeux spécifiques qui seront discutés individuellement en tables rondes.

b. Tables rondes

Les discussions se tiennent au sein de deux tables rondes distinctes. Chaque table traite de deux filières complémentaires.

Numéro de la table	Filière en discussion	Témoignage
1	GMS	<ul style="list-style-type: none"> • Yves Perreaux (coopérative GVBOB)
1	Horeca et restauration collective.	<ul style="list-style-type: none"> • Laetitia Van Roos (Collège des Producteurs)
2	Boucheries Spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> • Stéphane Marchand (boucherie la Bouch'Bio) • Stephan Lerouge (abattoir, atelier de découpe à façon, fournisseur magasins spécialisés) • José Hannot (Limousin Bio'Ardennes) : grossiste pour boucheries spécialisées
2	Vente directe	<ul style="list-style-type: none"> • André Grevisse (Éleveur bovin)

Le but poursuivi par le présent exercice est de rassembler diverses informations de terrain sur les différentes opportunités liées aux principales filières de la viande bovine. Ces discussions permettront à biowallonie d'initier son travail de récolte d'informations, de développement de filières et d'encadrement, en collaboration avec l'APAQ-W pour les aspects promotion et le CRA-W pour les aspects recherche. .



A cette fin, chaque table était chargée de mener les discussions selon la trame ci-dessous. Et ce, pour chacune des deux filières en question.

- **Quels sont les intermédiaires principaux ?**
- **Type de produits recherchés ?**
 - Produits (Vache de réforme, Bœuf, Veau rosé, taurillon, etc.)
 - Type d'engraissement
 - Quartiers (morceaux nobles, bas morceaux, bouillis, haché)
 - Degré de finition (carcasses/demi-carcasses ; colis ; pièces techniques)
- **Etat et évolution de la demande ?**
- **Préférences des consommateurs (ou des transformateurs si Horeca)**
 - Préférences gustatives (Tendreté viande ; Gout prononcé ; Persillé, gras vs maigre (style BBB))
 - Préférences sociétales (Compétition food/feed ; autonomie alimentaire, Castration ; Etc.)
- **Freins rencontrés** (techniques, économiques, législatifs, etc.)
 - Au niveau de l'engraissement (conformation, cahiers de charge, etc.)
 - Au niveau de la commercialisation (prix de vente, connaissance du marché, etc.)
 - Au niveau de l'abattage
 - Au niveau de la logistique
 - Au niveau de la vente
- **Opportunités** et atouts de cette filière

Les 50 minutes accordées pour la discussion furent bien trop courtes pour aborder les questions de manière exhaustive. Des éléments de réponses, récoltés au gré des cours des débats furent présentés lors de la mise en commun. Chaque participant de l'assemblée est invité à compléter les informations par écrit lors de la réception du PV provisoire.

c. Mise en commun et conclusions.

Table ronde numéro 1 : GMS et Horéca

Présentation en plénière : Philippe Grogna (Biowallonie)

Le groupe est composé de deux producteurs de viande bovine conventionnelle mais ne compte aucun producteur de viande bovine bio, ainsi que deux producteurs de lait bio (commercialisant des vaches de réforme en bio). L'interdiction de la césarienne contenue dans le règlement bio constitue de fait un frein à la conversion pour les éleveurs de blanc bleu belge présents dans la table ronde. Mais c'est avant tout l'absence de garantie de valorisation de la viande qui constitue un argument. Le risque financier de la conversion en bio (qui implique un changement de race) est d'autant plus grand que le marché conventionnel reste en très grande partie orienté vers les standards de qualité et de conformation du BBB.

Le groupe s'est penché sur l'obstacle que représente la concentration des intermédiaires (situation de quasi-monopole). Cette mainmise commerciale affecte actuellement les prix de vente (cours rendu à l'abattoir) à la baisse, et greffe donc une partie de la valeur ajoutée du produit. La table ronde insiste sur le fait qu'il est nécessaire que le producteur garde une main mise sur les outils de transformation (transformateurs comme prestataires de service) et de commercialisation (au-delà de la bête sur pied)



C'est d'autant plus vrai pour l'horéca et les collectivités. Pour ces filières, la difficulté consiste dans la valorisation de l'entièreté de la carcasse. La demande de ces acteurs est très précise au niveau du type de produit recherché. L'horéca cherche par exemple de très bonnes pièces, tandis que les cantines recherchent de la plus basse qualité. Il est donc intéressant pour fournir ces filières que les producteurs se regroupent pour maîtriser leur commercialisation au-delà de la carcasse (ou demi-carcasse) et organiser des complémentarités entre les différentes filières.

La grande distribution quant à elle est demandeuse d'un produit standardisé. Delhaize qui travaille avec GVBOB préfère les taurillons mais prennent aussi les femelles jusqu'à 4 ans (arrangement avec les agriculteurs). Au niveau des races, c'est avant tout du Limousin mais pas seulement. Pour ce qui est des conformations, ils demandent des U et quelques R+. L'abattoir et l'atelier de découpe varie en fonction du client. Pour Delhaize, c'est à Veviba à Bastogne.

Il ressort très clairement de la table ronde que le facteur « race » est bien moins influent sur la qualité finale du produit que le facteur alimentation lors des phases d'engraissement. Une même ration permet d'obtenir une qualité standardisée.

Parmi les opportunités et atouts de la filière, il s'avère que le consommateur est de plus en plus intéressé par la viande bio. La préférence gustative des consommateurs lorsqu'ils se rendent dans les GMS s'oriente vers une viande plus rouge qu'avant mais le gras continue à poser problème.

La consommation de viande au restaurant ne diminue pas, mais il s'agit surtout dans ce cas de viandes étrangères. Il faut donc valoriser la viande bio wallonne auprès de l'horéca, qui est un secteur en recherche de nouveautés gustatives et produits plus différenciés.

La production de veau pourrait aussi s'avérer un débouché intéressant.

Table ronde numéro 2 : Boucheries, Magasins spécialisés et vente directe.

Présentation en plénière : Muriel Huybrechts (Collège des Producteurs)

De par leurs activités, les personnes présentes à cette table ronde sont en contact direct avec les consommateurs. Ils ont donc mis en évidence l'importance de la communication. Le circuit court permet justement de mieux « éduquer le consommateur ». On peut se permettre de proposer des produits très différenciés tant que l'on est capable de « raconter » le produit au consommateur.

Même s'il peut s'agir des mêmes consommateurs qui se rendent dans les GMS, il faut comprendre que lorsqu'ils se rendent dans les boucheries et à la ferme, ils ont des exigences différentes. Ils cherchent pour la plupart des produits différenciés, aux goûts plus prononcés.

Pour ce qui est de la race, il en va de même que pour les filières longues. Le facteur « race » est moins important que l'alimentation, la découpe, la maturation etc. Et comme pour les filières longues, les grossistes déplorent un manque de professionnalisme dans la finition des bêtes. La qualité varie beaucoup selon les fermes. Un grossiste présent souligne la déconnection entre la qualité demandée sur le marché et le type de bêtes offertes par la phrase suivante : « on vend des produits qui n'existent presque plus ».

Au niveau de la consommation, on constate que les consommateurs aujourd'hui sont (peut-être par manque de temps) moins friands de certains morceaux plus complexes à préparer. Une grande partie de la carcasse est



transformée en viande hachée (qui connaît une forte demande). D'autre part, la valorisation en charcuterie constitue un poste important pour la rentabilité du boucher.

Au vu de la faible présence de boucheries bio en Belgique, ce type de débouché gagnerait à être développé. Les coûts de certification très élevés ont été cités comme un frein pour les boucheries indépendantes. En effet, celui-ci varie au prorata du chiffre d'affaires qui est élevé pour les produits viandoux (sans pour autant que la marge soit élevée). De plus en plus de magasins bio intègrent une boucherie en leur sein. Cela agit comme un produit d'appel et booste la clientèle. Le nombre de boucheries bio en Wallonie reste tout de même très restreint. L'importance des investissements initiaux constitue un deuxième frein.

Pour ce qui est de la vente directe par colis, le frein principal demeure la logistique car les consommateurs bio sont concentrés à Bruxelles et alentours.

La coopérative en France « Biocoop », laquelle dispose de nombreux points de vente (environ 700 sur tout le territoire français) a été citée en exemple pour illustrer une meilleure mainmise de l'agriculteur sur toute la filière.

Un participant ajoute aussi que l'on peut multiplier les filières différenciées tout en limitant le nombre d'animaux qui partent annuellement dans chaque filière, comme c'est le cas en Suisse. Cela garantit la qualité pour le consommateur et sécurise les éleveurs au niveau du prix.

IV. Résultat de l'enquête sur l'ampleur des dérives de pesticides sur les cultures bio wallonnes

Une consultation publique a été organisée sur le plan d'action national visant à réduire l'utilisation des pesticides (programme NAPAN). Une nouvelle mesure est prévue pour protéger l'agriculture biologique contre la contamination par les produits phyto-pharmaceutiques. A ce stade, seuls une étude de faisabilité et un inventaire des solutions visant à atténuer l'impact de l'agriculture conventionnelle sur les cultures bio ont été envisagés. Dans ce cadre, un questionnaire en ligne a été diffusé par le Collège des Producteurs permettant un partage d'expérience entre participants. Celui-ci restera en ligne jusqu'au 10 mai. Les résultats de cette enquête, se basant sur les 70 réponses obtenues sont présentés lors du présent exposé.

Les répondants étaient situés en majorité dans la province de Liège et Hainaut ainsi qu'au Luxembourg. Les types de cultures correspondent pour beaucoup à des prairies et des grandes cultures. Les autres spéculations ont également été représentées au niveau de l'enquête. Les exploitations sont de toutes tailles certifiées en bio. On observe qu'une grande partie des répondants avaient 100% de leur terre bio avoisinantes de champs conventionnels.

L'enquête comprenait 4 questions.

Première question : « Au moins l'une de vos parcelles BIO a-t-elle déjà été contaminée par une dérive de produits phyto-pharmaceutiques en provenance d'un champ voisin? »

- 1. Oui – concerne des dérives de produits PPP non autorisés en bio**
- 2. Oui – concerne des dérives de produits PPP autorisés en bio**
- 3. Non**
- 4. Peut-être**



Si oui, indiquez l'occurrence : 1 fois/2 fois/plus/nombre de fois ...

Si oui, quelle est la distance moyenne qui a été impactée ? 1 m, entre 1 et 2 m, de 2 à 6 m, plus de 6 m

Si oui, l'avez-vous déclaré à votre organisme de contrôle ? oui/non

Si oui, y a-t-il eu un déclassement ? oui/non

Si oui, y a-t-il eu une pénalité appliquée au tiers pollueur (via son assurance) ? oui/non

Les résultats montrent que presque la moitié des répondants ont répondu par la négative, tandis que plus d'un tiers des répondants ont connu un problème de dérive. La majorité de ceux-ci ont rencontré ce problème une fois contre deux fois pour un tiers des participants. 10 % des participants ont rencontré un problème de multirécidive. Au niveau des distances impactées, on constate que plus d'un quart des participants font état de plus de 6 mètres impactés et un tiers font état de moins d'1 mètre. 70% de personnes n'ont jamais déclaré ce problème à l'organisme de contrôle. Au niveau du déclassement, 80% n'en ont pas subi, alors que ça a été le cas pour 20%. Aucun n'a pu avoir gain de cause via l'assurance concernant les pénalités appliquées au tiers pollueur.

Deuxième question : « Est-ce que le problème des dérives vous pose problème de façon générale ? »

A cela, 50% des participants ont répondu « un peu », un petit quart des participants a répondu « beaucoup » et un tiers « pas du tout ».

Troisième question : « Quelle(s) solution(s) seraient selon vous la (les) plus efficace(s) pour prévenir toute contamination d'un champ voisin (plusieurs choix possible) :

1. Utilisation de buses anti-dérive
2. Implantation de haies
3. Implantation de zones tampon de 1 m
4. Implantation de zones tampon de 6 m
5. Valorisation du verdissement le long des champs bio
6. autre idée ?

On constate que l'implantation de zone tampon de 1 mètre n'a récolté que 14 réponses. La valorisation du verdissement a remporté le plus de réponse, suivi par l'utilisation de buse antidérive et l'implantation de haie.

Un participant fait part de sa position qui consiste à ne rien vouloir imposer à son voisin. Il est aussi suggéré de responsabiliser la personne qui pulvérise compte tenu du fait que grâce à l'appareillage actuel, les dérives sont maîtrisables. Il faut intégrer les dérives de pulvérisation en tant que non conformités, afin d'entraîner une pénalité au responsable de la mauvaise pratique.

Quatrième question : « En cas de haie, zone tampon ou verdissement, pensez-vous que cette mesure doit :

1. relever de l'utilisateur de produits PPP, c'est-à-dire être effectuée à ses frais et sur ses propres surfaces agraires
2. être partagée entre les deux parties prenantes (frais et surfaces divisés en deux)
3. autre :

La majorité des répondants considèrent que cette mesure doit relever de l'utilisateur de produits phyto.



Quelques commentaires reçus des répondants sont exposés. Certains considèrent que c'est à la personne qui exploite une activité à risque de prendre ses précautions, on cite la gestion des sols pollués (principe du pollueur payeur). Certains considèrent que si une surface tampon existe, elle pourrait être soutenue par des primes. Il a également été relevé que parfois les dérives de pulvérisation se font sur des distances importantes et que la haie ne s'avérerait donc pas efficace. Muriel Huybrechts expose le phénomène d'inversion. Beaucoup d'agriculteurs pulvérisent la nuit en l'absence de vent croyant que le produit restera au sol alors que ces conditions favorisent la dérive qui s'effectue parfois sur des kilomètres. Cela s'explique par l'effet de la couche chaude au-dessus et la couche froide en-dessous qui provoque la migration du produit phyto à l'horizontal sur des distances très élevées. Muriel Huybrechts insiste sur l'importance de ce phénomène pour le secteur bio. Il s'agit d'un cas de non-respect des bonnes pratiques agricoles qui à l'heure actuelle s'avèrent être seulement des recommandations. Muriel Huybrechts interroge le secteur sur son positionnement en matière de sanctions liées au manque de respect des bonnes pratiques agricoles (en cas de pulvérisation par vent fort, d'inversion de température). Dans ce cas, un outil législatif serait peut être nécessaire. Un participant s'y oppose car expose qu'il n'a parfois que quelques heures pour traiter en cas de maladie et que le traitement doit avoir lieu, vent fort ou non.

Un participant explique qu'au niveau des Surfaces d'Intérêt Écologiques (SIE) sont reprises la haie et la bande tampon. Celui-ci estime que le coefficient de conversion pour établir la haie en surface par rapport à la zone tampon devrait être plus élevé, de façon à ce que la haie soit plus intéressante à mettre en œuvre que la zone tampon. La haie constitue une mesure à prendre qui pourrait satisfaire de nombreuses personnes, en conventionnel et bio. Il est relevé que c'est une demande qui avait eu l'occasion d'être débattue lors du plan de réduction de pesticide et qui a été remplacée par l'établissement d'une liste des solutions visant à atténuer l'impact de l'agriculture conventionnelle sur les cultures bio. Le budget de la région wallonne dédié aux aides n'a pas été utilisé, il serait donc envisageable d'attribuer des moyens financiers aux agriculteurs qui placeraient des haies.

D'autre part, il est déploré que malgré toutes les protections mises en œuvre par le secteur, un nouveau problème arrive : les opérateurs qui vendent dans les pays scandinaves font des tests GC-MS un peu différents, on y retrouve des traces de DEFI 55 qui se déplace jusqu'à 3 km car il s'agit d'un produit très volatile. Le DEFI constitue un problème à anticiper.

Une proposition communiquée suggérerait d'effectuer le remembrement dans l'objectif de rassembler le maximum de terres bio d'une manière contiguë. D'autres personnes admettent une pulvérisation par vent faible ou nul. Un commentaire insiste sur l'indemnisation rapide pour le producteur lésé.

Ce plan de réduction des pesticides soumis à consultation publique constitue un avant-projet. Le projet pourra bientôt être analysé. Muriel Huybrechts fait partie du comité d'évaluation de ce plan en tant que représentante pour le secteur bio wallon. En matière de solutions retenues, celle-ci fera part des résultats de l'enquête au ministère compétent. Un participant fait remarquer que l'enquête aurait dû porter aussi sur les dérives d'engrais. L'assemblée remercie Emilie Guillaume (FUGEA) qui est à l'initiative de cette enquête sur les dérives de produits phyto.

V. Election des deux membres représentant le secteur au Collège des Producteurs

Cette élection permet de choisir un membre effectif et un membre suppléant. On dénombre 5 candidats : Marc Ballat, Charles-André de Grady, André Grévisse, Marc-André Henin et Pierre-Marie Laduron qui décide finalement de



se retirer au dernier moment. La personne recueillant une majorité de voix sera désignée membre effectif et la deuxième personne recueillant le plus de voix sera désignée membre suppléant.

Joël Lambert a pris la décision de ne pas se représenter. Il prend la parole pour expliquer les raisons de son choix. Celui-ci déplore d'une part l'interférence d'intérêts syndicalistes dans les discussions et prises de décisions dans le collège BIO. D'autre part, il critique le mode de gouvernance au sein du collège qui laisserait trop de place aux producteurs conventionnels de s'exprimer sur des enjeux liés uniquement au secteur BIO.

Thiago Nyssens signale que ces deux écueils sont bien connus et seront dès le mois de juin pris en compte. Dans ce but, le fonctionnement du GT législation et du collège sont en cours de révision.

Les 17 voix se sont exprimées de la manière suivante :

- 5 voix en faveur de Marc André Henin
- 5 voix en faveur de Charles de Grady
- 4 voix en faveur de Marc Ballat
- 3 voix en faveur d' André Grévisse

Suite à ces résultats, Marc André Henin et Charles de Grady sont élus représentants du secteur bio. En raison d'un identique nombre de voix remporté, il reviendra aux quatre producteurs du secteur de désigner le membre effectif et le membre suppléant.

VI. Divers : réflexion sur les méthodes d'élevage des porcs

Thiago Nyssens précise que ce point de discussion est intégré à la partie « divers » de l'ordre du jour. Il consiste en une transmission d'informations et un recueil d'avis. Liora Jacobs et Caroline Dehon (UNAB) présentent le contexte dans lequel s'inscrit le Groupement de Producteurs de porcs bio (GP porcs bio). La filière porcine bio est en crise et enregistre une diminution du nombre de producteurs et porcs certifiés bio. Face à ce constat, des éleveurs de porcs bio de Wallonie ont contacté l'UNAB en 2015 et ont décidé de créer leur propre groupement de producteurs nommé le « GP porcs bio ». Le terme « groupement de producteurs » est une appellation spécifique qui nécessite une reconnaissance officielle par les instances publiques. Ce GP est considéré par les instances publiques comme représentative de la filière considérée. Cette reconnaissance a été obtenue le 23 décembre 2016 par le gouvernement wallon et inauguré le 28 mars 2017. La structure comprend 18 membres qui sont des producteurs éleveurs de porcs bio actifs et reflète le secteur des éleveurs de porcs bio en Wallonie en terme de bâtiment et d'élevage (naissage, engraissement et plein air). Le Conseil d'administration est composé de 7 producteurs de profils différents ce qui constitue une bonne représentation de tous les types d'élevage.

Biowallonie développe présentement un syllabus technique pour les personnes souhaitant se perfectionner ou se lancer en élevage porcin bio. Ce travail a permis de constater que certains points du règlement bio posent question ou s'avèrent sujets à interprétation. Afin de récolter l'avis des producteurs bio sur le terrain, un questionnaire a été transmis à tous les membres du GP reprenant les questions posant débat.

Liora Jacobs et Caroline Dehon (UNAB) présentent les résultats de ce questionnaire. L'enquête a obtenu réponse de 12 membres du GP. Parmi ceux-ci, 5 pratiquent du naisage en bâtiment, 4 du naisage en plein air, 8 de l'engraissement bâtiment et 2 de l'engraissement en plein air. Les points suivants ont été relevés :



- Sevrage des porcelets : 3 participants le pratiquent à 7 semaines, 6 participants à 6 semaines et un participant entre 5 semaines et demi et 6 semaines.
- Liberté et confinement des animaux : le terme « confinement » est entendu en tant qu'enfermement de l'animal à l'intérieur sans liberté d'accès à l'extérieur ou ne pas donner suffisamment d'espace à l'animal pour lui permettre d'être bien. 4 participants ne confinent pas, 5 participants ont répondu par l'affirmative mais donnent accès à un parcours extérieur dès que possible. En terme de durée, un participant a répondu maximum une semaine pendant les chaleurs, un participant a répondu pendant deux à 3 semaines, deux participants ont répondu pendant 4 semaines et deux personnes ont répondu entre 35 et 40 jours. On observe donc qu'il n'y a pas de règle au niveau du confinement. La majorité des personnes avec activité de naissance en bâtiment avec parcours extérieur pratiquent le confinement.
- L'accès à un parcours extérieur pour les truies et les porcelets : l'ensemble des participants ont répondu par l'affirmative dès qu'ils le peuvent.
- Revêtement du sol dans le bâtiment : l'ensemble des participants ont répondu par la négative quant à la présence de caillebotis à l'intérieur du bâtiment. 2 participants ont cependant une partie en caillebotis recouvert par un tapis en caoutchouc, ce qui a été validé par l'organisme de contrôle.
- Le revêtement intérieur : l'ensemble des participants disposent de la paille sur le revêtement.
- Le parcours extérieur : 5 participants ont répondu qu'ils disposent de la litière (paille de froment en abondance) sur celui-ci tandis que 3 participants font état de parcours bétonné sans paille. 4 participants (plein air) font état d'un parcours en prairie.
- Présence de caillebotis à l'extérieur : un participant fait état de caillebotis à l'extérieur mais cette personne sait qu'elle doit se mettre en règle sur ce point.
- La ventilation : l'ensemble des participants mentionnent un système de ventilation naturelle. La gestion manuelle de cette ventilation ne leur pose pas de problème.

Ces points constituent un avis des éleveurs de porcs en région wallonne mais il revient à l'administration compétente de se positionner. Plusieurs répondants ont tenu à souligner le fait que c'est à l'agriculteur à s'adapter au règlement et non l'inverse. Pour valoriser correctement le travail, le cahier des charges n'est pas vu comme une contrainte. Il est nécessaire d'avoir une cohérence entre ce qui existe dans l'exploitation et ce qui est vendu au consommateur.

Discussion

Un participant s'enquiert du nombre de porcs que compte le GP. A cela, il est répondu que la quantité réelle de porcs dans chacune des fermes ne constitue pas une donnée essentielle pour la discussion du jour. En mars 2016, l'inventaire stipulait qu'il y avait encore 39 éleveurs de porcs bio actifs, ce qui représente donc pour le GP un total de 18 producteurs sur 39. Ce GP reprend des producteurs de taille plus importante et d'autres plus petite, comptant 50 truies ou 4 truies, certains ayant un potentiel d'engraissement de 300 porcs gras bio sortant chaque année de la ferme et d'autres de 25 porcs.

Un participant demande la différence entre un groupement et une coopérative telle Coprosain, spécifiquement au niveau de l'admission des membres. Il lui est répondu que le GP n'en est pas au stade de restriction de l'accès vu le déficit d'offre dans ce secteur. Il existe bien des règles de gouvernance décidées avec les producteurs notamment une équité dans la répartition des volumes de production. Le but du GP est de permettre aux producteurs d'avoir une vision sur l'état de santé de leur filière.

Conclusion

C'est à l'administration wallonne de se positionner et à dicter les règles à ce niveau. Celle-ci devrait se positionner rapidement. Muriel Huybrechts rappelle que 2 groupes de travail se sont réunis à ce sujet, les avis sont repris dans une note qui sera transmise au ministère et complétée par le résultat du présent



questionnaire. MH invite les participants à s'exprimer car leur avis sera transmis également. Un participant demande si la personne, qui compte tenu du caillebotis sur parcours extérieur, n'est pas en règle compte faire le nécessaire. En l'occurrence, c'est le cas. Il est relevé que le règlement ne stipule pas qu'il ne peut y avoir de caillebotis sur parcours extérieur. La notion de « parcours extérieur » est soulevée. Un producteur explique que cette notion a fortement évolué au fil du temps (cf l'élevage chez ses parents où les porcs bénéficiaient d'une prairie de plusieurs ha) jusqu'à pouvoir à présent sous-entendre caillebotis et béton. Il est relevé que le caillebotis joue un rôle en récupérant les eaux pluviales comprenant les excréments. Il n'est pas permis de laisser s'écouler les eaux du parcours extérieur bétonné à l'égout. Un participant fait remarquer qu'une rigole devrait suffire pour récolter les eaux qui s'écoulent, le caillebotis a une autre fonction. Il est aussi important de garder la confiance du consommateur et de répondre à son attente de voir un cochon à l'extérieur. Le caillebotis doit rester limité afin de permettre la différenciation entre l'élevage bio et l'élevage conventionnel. Un prix rémunérateur en bio se mérite et nécessite un travail sur l'image tout en n'exigeant pas d'aller au-delà des exigences du règlement.

Il est ajouté que l'enquête peut-être étoffée par un travail fait par le CRA-W fin 2015 afin de caractériser les pratiques d'élevage lequel avait nécessité la visite de l'ensemble des producteurs de porcs bio en activité.

Dominique Jacques clôture l'assemblée en remerciant Muriel Huybrechts et Thiago Nyssens pour le travail effectué en faveur du secteur bio.



Annexe I : Liste des présences

NOM	PRENOM	ORGANISME
ANNET	José	Producteur
BALLAT	Marc	Agriculteur
BODDEZ	Daniel	Producteur
CARTRYSSSE	Roland	Producteur
COLLIENNE	Daniel	Producteur, membre du Collège
DE GRADY	Charles	Agriculteur
DE MOFFARTS	Gilles	Agriculteur
DEHON	Caroline	UNAB
DUFRANNE	Delphine	APAQ-W
FASTRE	Guillaume	Agriculteur
FAUX	Anne-Michèle	CRA-W
FICHERS	Marc	Nature&Progrès
GHAYE	Claire	Producteur
GODFRIAUX	Jordan	Producteur
GREVISSE	André	Agriculteur
GROGNA	Philippe	Biowallonie
GUILLAUME	Emilie	FUGEA
HENIN	Marc-André	Producteur, membre du Collège
HUYBRECHTS	Muriel	Socopro
JACOBS	Lyora	UNAB
JACQUES	Dominique	Producteur
LADURON	Pierre-Marie	Agriculteur
LEROUGE	Stéphane	Transformateur
LOECKX	Philippe	Producteur
MARCHAND	Stéphane	Transformateur-charcutier
MAROT	Benoît	Agriculteur
MATTEZ	Philippe	Producteur
MINNEKEER	Beverley	CRA-W
NYSENS	Thiago	Socopro
PERREAUX	Yves	Producteur
PIEDBOEUF	Maureen	Awé
PIQUERAY	Jean-Pierre	Producteur
PIRET	Pierre-Yves	SCAR
VAN DAELE	Pierre	Awé
VAN DAMME	Julie	CRA-W